

Res
HJ13
A29c
1975

Budget

... en bref

le 23 juin 1975



Finances Finance

**Tiré du discours du budget
le 23 juin 1975**

«Les Canadiens sont confrontés aux trois problèmes de l'inflation, de la récession et de l'énergie. On ne peut les résoudre tous à la fois par une politique unique.

Je pense toutefois que ce budget présente un dosage approprié de mesures.

J'ai toujours été guidé par une préoccupation fondamentale, qui est de préparer l'économie canadienne à une reprise de la croissance sans inflation.

Je pense qu'il faut, pour y parvenir, freiner dès maintenant la hausse des coûts et des prix.

Le gouvernement n'est pas disposé, dans ce but, à créer délibérément du chômage, pas plus qu'il n'est prêt à compromettre notre approvisionnement futur en énergie en adoptant aujourd'hui une politique de prix à courte vue.

Nous cherchons essentiellement à permettre aux facteurs d'expansion déjà à l'oeuvre dans l'économie d'exercer toute leur influence et à donner l'exemple en modérant volontairement nos exigences.»

**John N. Turner
Ministre des Finances**

LE CONTEXTE ECONOMIQUE DU BUDGET

Le ralentissement de l'activité économique enregistré un peu partout dans le monde a été plus marqué et plus prolongé que prévu. Cette évolution a freiné l'économie canadienne et obligé à reviser en baisse les prévisions antérieures de croissance.

Le système monétaire international s'est accommodé plus facilement qu'on l'avait envisagé des problèmes considérables de paiements extérieurs entraînés par le quadruplement des prix mondiaux du pétrole. Cependant, d'importants déséquilibres subsistent et le déficit global des pays consommateurs de pétrole en voie de développement s'aggravera cette année, obligeant les pays plus prospères à maintenir leur aide financière.

Le Canada participe activement à la recherche des moyens d'améliorer la croissance et le développement à long terme des pays du Tiers Monde. Le Canada a également souscrit à l'engagement, réitéré par les pays industriels, de ne pas imposer de nouveaux obstacles à la circulation des marchandises, et joue pleinement son rôle dans les importantes négociations commerciales multilatérales en cours à Genève. Des efforts sont déployés sur plusieurs fronts pour renforcer les relations économiques bilatérales avec nos principaux partenaires commerciaux.

La politique des pouvoirs publics et de nombreux autres facteurs ont permis au Canada de ne pas subir le plein fouet des répercussions du déclin observé aux Etats-Unis. La production réelle, dans ce dernier pays, a baissé de plus de 7 1/2 p. cent depuis 1973, alors que chez nous la baisse a été de 2 p. cent par rapport au sommet du début de 1974. Le taux de chômage aux Etats-Unis est actuellement supérieur de plus de 2 points à celui que nous connaissons.

Malgré cela, notre pays fait face actuellement à un important déficit des paiements courants. Les industries de l'automobile et des produits forestiers ont souffert de la baisse de la demande américaine. La construction de logements a également diminué. Les investissements des entreprises sont vigoureux, mais ils risquent d'être affecté par le ralentissement économique actuel, la vive hausse des coûts et la diminution des bénéfices.

L'atténuation récente de la hausse des prix à la consommation masque une augmentation considérable des coûts qui risque de nuire à la position concurrentielle de nos entreprises tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger.

La hausse des coûts est particulièrement défavorable si on fait la comparaison avec les Etats-Unis, notre principal partenaire commercial, où la hausse des rémunérations a été nettement moins rapide que chez nous et où la productivité devrait progresser plus vite à mesure que l'économie américaine sortira de sa profonde récession actuelle.

LES VOIES OFFERTES AU GOUVERNEMENT

La création d'emplois, de nos jours, est devenue un objectif infiniment plus difficile à atteindre en raison des effets profondément perturbateurs de l'inflation.

Parmi les diverses façons possibles de combattre l'inflation et le chômage, le gouvernement s'est refusé catégoriquement à instaurer de sévères restrictions fiscales et monétaires. Cette politique reviendrait à accroître délibérément le chômage à des niveaux aptes à enrayer l'inflation. Il en résulterait un climat d'inquiétude, une diminution de la production et une baisse de notre niveau de vie.

On a tenté de s'entendre librement sur une limitation des prix et des revenus lors des consultations entreprises récemment avec les dirigeants syndicaux et patronaux, les gouvernements provinciaux, ainsi que d'autres groupes. Les discussions se sont révélées utiles et il convient de ne pas couper ces communications, pour ainsi faciliter des échanges continus sur l'évolution de l'économie.

Un contrôle obligatoire des revenus et des prix — réaction la plus immédiate à nos difficultés actuelles — a été envisagé. Cependant, le gouvernement ne peut recourir à une mesure de ce genre que si la population est convaincue de sa nécessité. Or, nous n'en sommes pas là.

On a également envisagé la possibilité d'imposer toute hausse excessive des revenus, mais cette mesure a été jugée injuste et inefficace.

Le gouvernement a préféré créer un climat et donner l'exemple à suivre pour faire face aux problèmes qui se posent à la nation. Il en a conclu que pour donner aux autres l'exemple de la modération, il lui faut s'imposer des contraintes budgétaires de l'ordre de \$1 milliard. Le gouvernement entreprend de surveiller strictement ses propres activités et de limiter leur croissance à long terme. Il se prononce également en faveur de mesures sélectives visant à créer des emplois, aider le secteur du logement et soutenir les investissements d'entreprises, sans toutefois intensifier la portée expansionniste des politiques gouvernementales.

LA SURVEILLANCE DES DEPENSES PUBLIQUES

Programmes non obligatoires, prêts, avances et apports en capital

Des réductions et des reports de dépenses s'appliqueront à tous les ministères, ainsi qu'à plusieurs organismes gouvernementaux :

\$100 millions d'investissements aux Transports, à la Défense, aux Travaux publics, à l'Environnement et dans d'autres ministères.

\$250 millions au titre des subventions et contributions aux Affaires extérieures, à l'Industrie et Commerce, et au Secrétariat d'Etat, entre autres ministères.

\$350 millions au titre de Pétro-Canada, de la Banque fédérale d'expansion, de la Bourse fédérale d'hypothèques, de la Société du crédit agricole, entre autres.

\$130 millions au titre des dépenses de programmes prévues par d'autres ministères et organismes.

Restrictions générales imposées sur les cachets versés aux experts-conseils et sur les voyages effectués par des fonctionnaires.

Croissance de la Fonction publique

La limitation du budget consacré aux rémunérations ramènera de 4.1 à 3.1 p. cent la croissance de l'emploi dans la Fonction publique. Cette limitation ne s'appliquera en aucun cas au Bureau du Vérificateur général.

Le principe assurant des rémunérations et avantages sociaux comparables à ceux qu'offre le secteur privé sera suivi à la lettre. Le gouvernement ne sera donc pas disposé à accorder des augmentations injustifiées, ce qui pourrait conduire à des arrêts de travail légaux. Il faudra accepter les inconvénients qui pourront en résulter pour le public. Le gouvernement emploiera tous les moyens juridiques possibles si le public est privé illégalement des services auxquels il a droit.

Assurance hospitalière et médicale

Le coût des programmes d'assurance hospitalière et médicale a monté rapidement pour atteindre \$6 milliards par an. La quote-part fédérale a augmenté de presque 20 p. cent l'an dernier.

Des consultations intensives ont été entreprises en vue d'aboutir à un système plus souple et plus efficace d'assurance hospitalière offrant de meilleurs services à un moindre coût. En prévision du succès de ces discussions, le gouvernement donnera le préavis nécessaire de cinq ans de son intention de modifier la loi et les accords de partage des frais.

Un projet de loi sera présenté en vue de plafonner le taux per capita d'accroissement de la participation fédérale à l'assurance-médicale. Le plafond se situera à 13 p. cent en 1976-77, 10 1/2 p. cent en 1977-78, et 8 1/2 p. cent en 1978-89 et subséquemment. La formule satisfera aux besoins d'une population croissante.

Assurance-chômage

Un projet de loi sera présenté qui raffermira les éléments de souplesse et de justice de la Loi sur l'assurance-chômage et réglera la question des effets indésirables sur la motivation au travail et la récente évolution dans la structure du marché du travail. Des modifications traiteront des éléments de prestations et effectueront des rajustement dans la quote-part de financement du programme qui revient tant au gouvernement qu'aux employeurs et employés.

LA CREATION D'EMPLOIS

Par les investissements des entreprises

Le gouvernement doit prendre d'importantes mesures, dans la circonstance, pour prévenir tout ralentissement des investissements productifs.

Le gouvernement propose d'instaurer un crédit d'impôt de 5 p. cent au titre des investissements productifs. Cette mesure s'appliquera jusqu'en juillet 1977 aux immeubles, machines et équipements neufs devant servir au Canada principalement à la fabrication ou à la transformation, à la production pétrolière, gazière ou minière, à l'exploitation forestière, à la chasse ou à la pêche. Ce crédit viendra en déduction de l'impôt fédéral à payer, jusqu'à concurrence de \$15,000 augmentés de la moitié de l'excédent éventuel de l'impôt sur ce montant, le crédit inutilisé pouvant être reporté sur cinq ans. Cette mesure devrait coûter \$200 millions au cours de la présente année financière.

Par la construction de logements

Le gouvernement doit intensifier son action pour porter le rythme des mises en chantier au niveau nécessaire, à long terme, pour satisfaire les besoins des Canadiens en matière d'habitation.

Les crédits actuels de \$1 milliard affectés à la Société centrale d'hypothèques et de logement seront accrus de \$200 millions pour permettre d'accroître les prêts aux ensembles d'habitations à loyer procurant des dividendes limités, aux acheteurs de logements neufs, au titre du programme d'accession à la propriété, ainsi qu'aux organismes d'habitation provinciaux ou privés à but non lucratif.

Les logements financés sur le marché privé bénéficieront d'une hausse temporaire des subventions, dont le maximum annuel passera de \$600 à \$1,200 jusqu'au 31 décembre 1975, pour les logements neufs occupés par les propriétaires; jusqu'au 31 mars 1976, la subvention maximale annuelle sera de \$900 au lieu de \$600 dans le cas des logements neufs à usage locatif.

Par des emplois directs

Le gouvernement consacrera \$450 millions, au cours des deux prochaines années, à un programme d'emploi qui permettra aux administrations publiques, aux entreprises et à des groupements privés de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer les aptitudes professionnelles et de créer des emplois utiles.

Un supplément de \$70 millions sera affecté à la formation dans l'industrie et les établissements d'enseignement.

\$285 millions seront consacrés à un nouveau programme d'emploi d'initiatives locales fonctionnant de novembre à juin, au cours des deux prochaines années, lequel favorisera les projets et travaux publics à l'échelle municipale.

\$60 millions seront alloués au programme d'emploi d'été pour les étudiants, en 1976.

On propose de consacrer \$25 millions au financement de travaux fédéraux faisant largement appel à la main-d'oeuvre, tout particulièrement dans les régions où sévit un chômage très important.

\$10 millions supplémentaires seront affectés aux programmes de placement et de mobilité de la main-d'oeuvre.

MODIFICATION DE L'IMPÔT

Pour 1975 et les années d'imposition suivantes, la réduction courante de 8 p. cent de l'impôt fédéral sera modifiée de façon à augmenter l'impôt exigible des particuliers se situant aux niveaux supérieurs de l'échelle de revenu. La réduction maximale passera de \$750 à \$500, assujettissant ainsi les salariés dont les revenus se situent entre \$25,000 et \$27,000.

Contribuable célibataire

Revenu salarial	Hausse d'impôt en 1975
\$25,000	0
27,000	46
30,000	130
35,000	250
40,000	250
50,000	250

Contribuable marié deux enfants de moins de 16 ans

Revenu salarial	Hausse d'impôt en 1975
\$25,000	0
27,000	0
30,000	79
35,000	228
40,000	250
50,000	250

MODIFICATIONS DU TARIF, DES TAXES DE VENTE ET D'ACCISE

La taxe de vente de 5 p. cent sur les matériaux d'isolation est retirée, touchant ainsi tous les achats de matériaux servant à l'isolation, dont les vitres hermétiques doubles, les contre-fenêtres et les contre-portes.

L'accise imposée l'automne dernier sur les vins est reportée à son ancien niveau.

A compter du 1^{er} août, la taxe frappant le transport aérien est portée de 5 p. cent à 8 p. cent pour les vols entre le Canada et les Etats-Unis, et de \$5 à \$10 pour les vols vers tous les autres pays.

Le budget propose de diminuer le tarif ou de permettre l'entrée en franchise de plusieurs produits.

RENTES SUR L'ETAT

On propose, au moyen d'un projet de loi, d'accroître le rendement des rentes actuelles sur l'Etat, dont bénéficient plus de 270,000 Canadiens. Cette mesure rendra ces placements plus comparables à ceux qu'offre le secteur privé et permettra d'accroître les versements.

Le budget propose également de discontinuer la vente de ces rentes sur l'Etat.

PRIX DU PETROLE ET DU GAZ ET MESURES DE CONSERVATION

La politique d'un prix national unique du brut bien inférieur aux prix mondiaux a protégé le Canada d'un réajustement sous la pression des facteurs du marché international. Cependant, un alignement progressif sur les prix mondiaux est nécessaire pour garantir notre propre approvisionnement à l'avenir et conserver l'usage de cette ressource rare.

Le budget annonce que le prix du pétrole brut et de ses équivalents, augmentera de \$1.50, pour être porté à \$8 le baril le 1^{er} juillet 1975. Les compagnies sont priées de ne pas hausser le prix des produits pendant 45 jours, le temps d'épuiser les stocks détenus au coût actuel.

De même, à compter du 1^{er} novembre 1975, le prix en Alberta du gaz naturel sera établi en fonction du prix rendu à Toronto; ce dernier passera de 82 cents; niveau actuel, à \$1.25 les mille pieds cubes.

Il est nécessaire de réduire l'écart entre les dépenses nécessaires pour contenir le prix du pétrole importé pour les consommateurs de l'Est du pays et les recettes fournies par la taxe à l'exportation du pétrole aux Etats-Unis.

Pour résoudre ce problème financier et encourager les économies d'énergie, le budget propose d'instaurer une taxe d'accise spéciale de 10 cents le gallon sur l'essence servant à des fins personnelles. La taxe sera acquittée par les producteurs et les importateurs d'essence, et sera remboursée dans le cas de l'essence servant à l'agriculture, à la pêche, à la construction, à l'exploitation minière et à la plupart des transports commerciaux. Les utilisateurs industriels ou commerciaux pourront se faire rembourser cette taxe en présentant un certificat à Révenu Canada.

Pour toute la gamme des dérivés pétroliers, la majoration du prix du brut équivaut à environ 5 cents le gallon au niveau du prix de gros. Cette augmentation se répercutera au stade du détail, de même que la taxe d'accise de 10 cents.

IMPOSITION DU SECTEUR DES RESSOURCES

On propose de modifier le régime fiscal des entreprises d'exploitation pétrolière et minière afin de mieux tenir compte des prélèvements opérés par les provinces et d'encourager les activités d'exploration et d'exploitation au Canada.

A compter du 1^{er} janvier 1976, le taux de 50 p. cent d'impôt sur les bénéfices de production ainsi que l'abattement supplémentaire de 15 points d'impôt fédéral seront remplacés par le taux général de 46 p. cent applicable aux sociétés. Pour tenir compte des prélèvements des provinces dans le domaine de l'exploitation des ressources, une déduction de 25 p. cent sera admise en diminution du bénéfice de production, net des dépenses d'exportation et d'amortissement mais avant déduction des frais d'intérêts, d'exploration et d'exploitation ainsi que d'épuisement. En vertu du nouveau régime, les entreprises qui accroîtront leurs affectations au poste d'exploration bénéficieront d'une réduction de l'impôt.

Résumé des besoins financiers du gouvernement du Canada

Prévisions 1975-76 (Millions de dollars)

Recettes budgétaires	\$ 25,725
Dépenses budgétaires	-28,900
Déficit	- 3,175
Transactions nettes non-budgétaires	- 2,125
Total des besoins financiers exclus des opérations en devises	- 5,300
Besoins en devises au mois de mai	332
Total des besoins financiers	\$- 4,968

DOCUMENTS D'ETUDE

Deux documents d'étude déposés en même temps que le budget invitent le public à faire connaître son avis sur deux aspects de la poursuite de la réforme fiscale.

L'un de ces documents comporte une étude de la fiscalité indirecte. On y étudie les différentes solutions de remplacement du système actuel, dont le passage de la taxe fédérale de vente du niveau de la fabrication au stade du gros.

L'autre document porte sur le rôle et les activités des organismes de bienfaisance dans la société moderne ainsi que sur leur régime fiscal. On y propose des modifications concernant la collecte des fonds, l'information du public, l'utilisation des capitaux et les différentes catégories d'organismes au point de vue fiscal.

Il est bien souligné dans les deux documents que le gouvernement n'a pas encore pris position sur ces sujets et qu'il invite tous les intéressés à exprimer leur avis dans ces deux domaines.

Les représentations sur la fiscalité indirecte devront parvenir avant le 31 décembre 1975; celles touchant les organismes de charité devront être soumises avant le 30 septembre 1975.

Groupe d'étude de la fiscalité indirecte
Ministère des Finances
160 rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Groupe d'étude des organismes de charité
Ministère des Finances
160 rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR DES MESURES BUDGETAIRES

- Année d'imposition 1975 et suivantes: le montant maximal du crédit d'impôt existant de 8 p. cent passe de \$750 à \$500, majorant de \$250 l'impôt sur les revenus entre \$25,000 et \$27,000.
- 24 juin 1975: Crédit d'impôt de 5 p. cent des investissements en immeubles, machines et équipement neufs de production. Expiration le 1^{er} juillet 1977.
- 24 juin 1975: Exemption de la retenue à la source sur les intérêts versés aux non-résidents sur les obligations, débetures et autres titres à long terme émis par les sociétés. Applicable aux titres émis entre le 23 juin 1975 et le 31 décembre 1978.
- 24 juin 1975: Subvention annuelle maximale passant de \$600 à \$900 pour les logements neufs admissibles, au titre du programme d'habitations à loyer modéré. Augmentation prenant fin le 31 décembre 1975.
- 24 juin 1975: Subvention annuelle maximale passant de \$600 à \$1,200 pour les acquéreurs de logements neufs admissibles, au titre du programme d'accession à la propriété financée par des capitaux privés. Augmentation prenant fin le 31 mars 1976.
- 24 juin 1975: Abolition de la taxe de vente de 5 p. cent sur les matériaux d'isolation.
- 24 juin 1975: Modifications tarifaires diverses, dont une hausse de la valeur exonérée de droits des cadeaux destinés à des résidents canadiens. Prolongation de l'entrée en franchise pour certains aéronefs et moteurs d'aviation, et pour les produits pétroliers.
- 24 juin 1975: Taxe d'accise sur les vins réduite au niveau en vigueur avant le budget du 18 novembre 1974.
- 1^{er} juillet 1975: Prix intérieur du brut porté de \$6.50 à \$8 le baril. Sociétés priées de ne pas répercuter cette hausse dans le prix des produits pétroliers pendant 45 jours.

1^{er} août 1975: Hausses de la taxe sur les transports aériens; de 5 p. cent à 8 p. cent sur les vols Canada – Etats-Unis, et de \$5 à \$10 sur les vols vers tous les autres pays.

1^{er} novembre 1975: Prix du gaz naturel à la production établi sur la base d'un nouveau prix, rendu à Toronto, de \$1.25 les mille pieds cubes au lieu d'environ 82 cents.

1^{er} janvier 1976: Bénéfices d'exploitation des ressources naturelles imposés à 46 p. cent, suppression de l'abattement de 15 points d'impôt et instauration de la déduction supplémentaire de 25 p. cent.

Pour de plus amples renseignements sur le budget:
Division de l'Information,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)992-1573

Pour exemplaires supplémentaires de cette brochure:
Publications,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)996-7691